

CAPN A

CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires Promotion 2019-2020

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP, Gaël Grimard a répondu sur certains points évoqués par les organisations syndicales. Sur tous les points généraux, en particulier sur les questions du pouvoir d'achat ou du NRP, il est resté sur une prudente réserve. Le débat a donc tourné, suite à la lecture des déclarations liminaires, sur les questions de scolarité et les problématiques liées à l'ENFIP dans le contexte de la crise sanitaire.

Plus généralement, le président précise que la DG travaille avec le médecin coordinateur sur un plan B en cas de reconfinement total. Ils utilisent les conclusions tirées suite au confinement. A ce titre, la DG procède à un achat massif de portables.

A suivre.....

Concernant l'appel des listes complémentaires A B et C, il a indiqué qu'il transmettrait.

Le président de la CAP a indiqué ne pas savoir le nom du futur directeur de l'ENFIP. Cet intérim prolongé n'est pas satisfaisant, d'autant plus que le poste d'adjoint est lui aussi vacant. Sur la reprise d'activité des CIF suite à la question de la CGT, elle devrait se faire différemment dans le respect des pratiques sanitaires COVID. Les groupes seraient réduits. Cependant, les salles n'étant pas extensibles, un plan de priorité des formations est en cours d'élaboration. L'ENFIP envisage de réaliser certaines formations en visioconférence mais se trouve confronté pour l'instant à des difficultés techniques. De plus, il est nécessaire de former les formateurs aux techniques de formation distancielle (y compris ceux qui sont issus des services).

Concernant la scolarité des LEP/LA, celle-ci se fera comme annoncé à Lyon et Noisy pendant un mois en alternance un jour sur deux, lissée sur 2 semaines accompagnée de cours en distanciel. Puis elle se poursuivra pendant 3 mois dans les CIF, suivant l'affectation.

Pour les personnes fragiles l'intégralité de la formation se fera totalement en distanciel.

Concernant la scolarité 2020/2021 des inspecteurs stagiaires, elle sera fortement perturbée par la situation sanitaire, M Ramir, directeur par intérim a déclaré qu'il n'y aurait ni accueil, ni cours en Amphi. Les cours se feront en alternance un jour sur deux, lissée sur 2 semaines accompagnée de cours en distanciel, respectant au maximum un principe d'étanchéité entre les groupes. La part de cette formation « hybride » (dixit M Ramir) en distanciel se fera en autonomie pour les stagiaires avec le lendemain en présentiel une reprise du contenu, et si besoin reformulation et réponses aux questions. Concernant les personnes fragiles, la formation se fera à distance, avec la mise en place de classes virtuelles. Ils suivront le même programme que les IS en « hybride » avec un soutien très attentif des enseignants. Ce contexte va perturber le travail des organisations syndicales dans les écoles (information, aide à l'élaboration des demandes de mutation, conseil, etc).

Concernant la scolarité 2019/2020

Le président l'a qualifiée d'année « complexe et évolutive ». C'est le moins qu'on puisse dire ! Il reconnaît la nécessité de l'évaluer avec bienveillance, terme fourre-tout qui permet à la DG de se donner bonne conscience, mais ne l'empêche pas de bloquer la titularisation de 20 stagiaires. Il partage notre constat sur l'investissement des enseignants durant cette période, leur rend hommage, mais n'envisage pas pour autant d' étoffer les équipes enseignantes, en faisant appel au vivier comme le réclame la CGT.

La formation sera « prolongée » et fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la formation complémentaire obligatoire existante. Elle va être renforcée pour tenir compte de ce qui n'a pas pu être fait. Une note devrait prochainement être diffusée.

M Ramir a reconnu que, en tout cas cette année, les stagiaires étaient « moins bien » formés.

Concernant le stage probatoire

La CGT a de nouveau insisté et expliqué son opposition résolue au stage probatoire qui constitue un vrai recul dans la formation initiale à la DGFIP.

Pire, cette année, les règles du jeu ont changé en cours de route, les stagiaires ont découvert début août que leur stage « découverte » se transformait en stage probatoire.

De toute façon, pour la CGT, la durée du stage (2 mois effectifs) et la période où il est positionné (ponts, congés,...) ne permet pas aux inspecteurs stagiaires de prendre la mesure de leur rôle de cadre A et d'acquérir les compétences techniques de leur nouveau métier.

L'ancien stage de six mois, non probatoire, répondait mieux à ces besoins.

Les élus de la CGT ont demandé à plusieurs reprises, la titularisation de l'ensemble des stagiaires ayant validé leur scolarité théorique, hélas sans succès.

La DG s'est obstinée à faire comme si le stage « découverte » pouvait être considéré comme probatoire.

Au-delà de notre opposition de principe au stage probatoire, la DG aurait dû cette année tenir compte des conditions particulières et sortir de son attitude dogmatique.

Ainsi, 14 stagiaires femmes, enceintes, malades ou fragiles, étaient en incapacité de faire le stage. La DG a prévu de leur faire faire ce stage du premier septembre au 24 octobre.

Nous savons déjà que cela ne sera pas possible pour toutes. Comment faire un stage probatoire en brigade de vérification quand on est en télétravail !!!!

A cette question le président n'a pas su donner de réponse et a ajouté que nous rajoutions de la complexité à ses réflexions sur le sort de ces collègues. Désolé, mais faudra bien que des solutions soient trouvées, et vite !



Titularisation de 749 inspecteurs stagiaires des Finances Publiques

POUR : Parité administrative, Solidaires, CFDT

ABSENCE : FO

CONTRE : CGT

➔ **Pour la CGT**, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés. Il ne s'agit évidemment pas d'une opposition à la titularisation des 749 collègues concernés, mais d'un vote global, destiné à marquer notre profond désaccord avec la méthode employée cette année.

Sur les dossiers soumis à l'avis de la CAP, donc 6 stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique et/ou pratique, la CGT a voté selon la titularisation ou non. Donc, pour 4 dossiers, la CGT a voté contre car pour 3 la décision de l'administration est la prolongation du stage probatoire et le licenciement pur et simple. Pour 2 stagiaires finalement titularisés, la CGT a voté pour la titularisation.

A l'issue des votes, la DG a confirmé que les 3 stagiaires non titularisés doivent refaire le stage du 1er septembre au 24 octobre.



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfp.finances.gouv.fr ✉ dgfp@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.fnpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_fnpub (CGTFinancesPubliques)

